

Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET

Résumé non technique du Plan Climat-
Air-Energie territorial



communauté de
communes de la
Baie du Cotentin



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

La communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) compte à ce jour 23 192 habitants. Ce territoire agricole formé de 23 communes est situé dans le département de la Manche en Normandie. En 2018, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, la CCBDC a amorcé l'écriture de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en régie.

La configuration géomorphologique (25km de littoral et 15 000 ha de zones submersibles) de la communauté de communes de la Baie du Cotentin rend son territoire vulnérable au changement climatique.



Quels sont les objectifs d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial ?

II. - Le plan climat-air-énergie territorial définit :

1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique

(Article L229-26 du code de l'environnement)

Diagnostic du territoire

La phase de diagnostic a permis de réaliser l'état des lieux suivant sur les thématiques climat-air-énergie :

Emissions de gaz à effet de serre (GES) et consommations énergétique 	En 2012, sur le territoire de la CCBDC, les émissions de gaz à effet de serre (GES) étaient de l'ordre de 330 ktCO₂eq. Rapporté au nombre d'habitants cela représente environ 14 tCO₂eq par personne, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale (11 tCO₂eq). Les émissions énergétiques représentent 43% des émissions de GES du territoire. Les 57% restants sont d'origine non énergétique et représentent les émissions imputables principalement aux cultures et à l'élevage
Production d'énergies renouvelables 	La production d'énergies renouvelables en 2016 était estimée à presque 90 000 Mwh (90 Gwh). Plus de 80% de la production en énergie renouvelable est de la production thermique qui provient de la combustion de bois domestique (66%) ainsi que de bois à usage collectif et industriel (34%). L'énergie électrique provient essentiellement de l'éolien (14,5% de la production totale) avec un unique parc (Méautis) sur le territoire de la communauté de communes. Le solaire photovoltaïque a une production infinitésimale (- de 5%). La part de production des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale sur le territoire de la CCBDC est de 10,41%.
Qualité de l'air 	L'ORECAN permet également de connaître de manière détaillée les émissions de particules fines, responsable de l'altération de la qualité de l'air et des pathologies respiratoires associées. Oxydes d'azote : 615 t/an soit 26 kg/hab/an Particules fines : 188 t/an soit 8kg/an Particules ultrafines (PM_{2.5}) : 115 t/an soit 5kg/hab/an

Principaux enjeux pour le PCAET

Le croisement de ce diagnostic avec les leviers d'actions du PCAET a permis de déterminer les 22 enjeux principaux suivants.

Maintenir la qualité des eaux littorales conchylicoles

Améliorer la qualité des eaux souterraines

Réduire le degré d'exposition de la population au risque de pollution diffuse

Garantir l'utilisation raisonnée et partagée des eaux souterraines et superficielles

Eau

Limiter le développement urbain au niveau des marais

Anticiper l'élévation du niveau de la mer au vue du caractère particulièrement vulnérable du territoire

Intégrer l'évolution du littoral dans la gestion du trait de côte

Anticiper l'augmentation des risques liés aux gonflements d'argiles au regard des changements climatiques

**Risques
majeurs**

Maintenir le contraste entre l'ouverture des paysages du Bas-Pays et la fermeture des paysages du Haut-Pays

Valoriser les paysages de grands marais en maîtrisant l'évolution aux abords des points de vue

Préserver le caractère naturel et sauvage des paysages du littoral

Maîtriser l'implantation d'ouvrages techniques (antennes, relais, pilonnes, éoliennes...) dans le paysage des marais

**Sols,
sous-sols,
paysages**

Principaux enjeux pour le PCAET

Accompagner le geste de tri de l'utilisateur au vu de performances encore faibles par rapport aux moyennes nationales

Maitriser les apports en déchèterie et inciter au réemploi

Encourager la valorisation des déchets organiques

Maintenir l'absence de site et sol pollué

Maintenir les nuisances sonores et visuelles autour des axes de transports principaux

Nuisances et pollutions

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur de l'agriculture

Réduire les émissions de particules fines, notamment dans le secteur de l'agriculture

Renforcer, de façon raisonnée, la part d'énergies renouvelables sur le territoire

Sensibiliser et encourager la sobriété énergétique

Qualité de l'air et GES

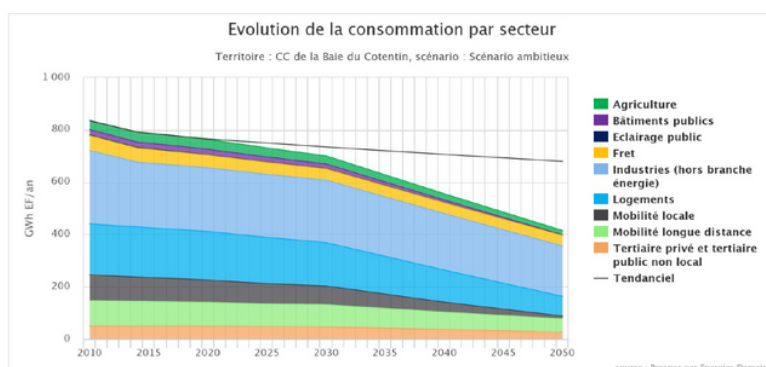
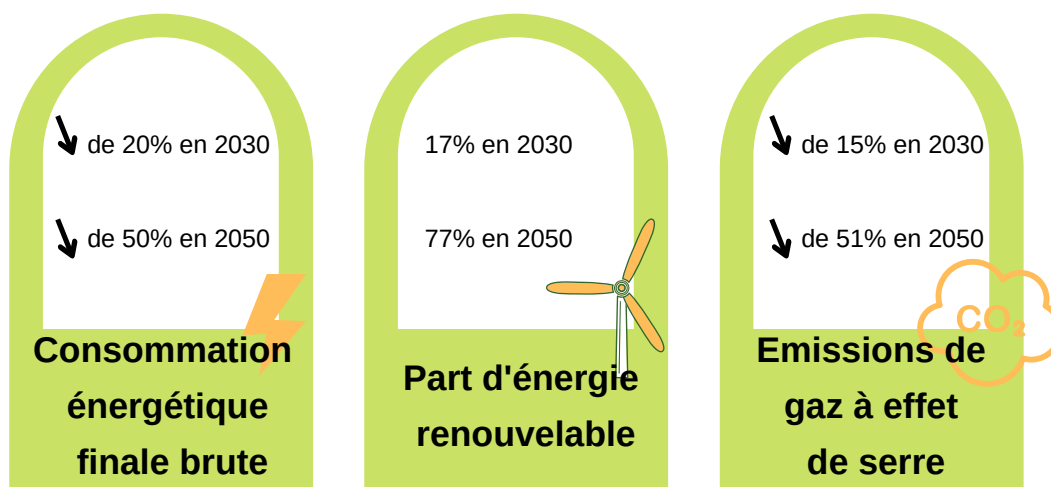
Limitier les phénomènes de fragmentation des continuités écologiques

Ouvrir pour la préservation de la faune et de la flore aussi bien remarquables qu'ordinaires en prenant en compte le caractère interdépendant de la biodiversité

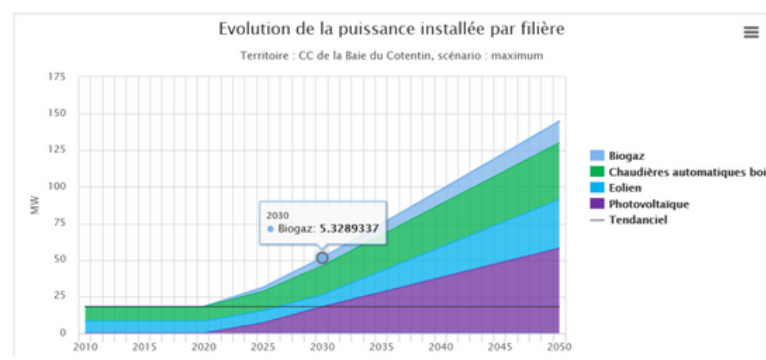
Biodiversité et milieux naturels

La stratégie territoriale retenue

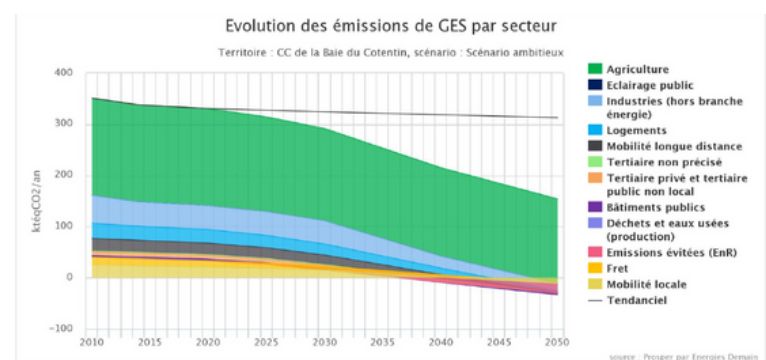
Pour répondre aux enjeux identifiés, le territoire vise les objectifs suivants par rapport à l'année référence 2010 :



La stratégie de la CCBDC est de s'engager à respecter les objectifs réglementaires en 2030 et 2050 et de tenter de suivre la trajectoire impulsée par le STRADDET.



Pour atteindre ces objectifs très élevés au regard de la situation de référence, des objectifs chiffrés sont fixés par thématiques puis déclinés en actions.



Source : Prosper par Energies Demain

Cette démarche itérative a permis d'avancer progressivement vers une définition concertée des objectifs avec le groupe de travail d'élus communautaires impliqués dans l'élaboration du PCAET. L'outil Prosper a permis de quantifier progressivement les efforts à consentir dans chacune des thématiques et de proposer des projections réalistes.

Le programme d'actions

Le programme d'actions est composé de 63 actions, réparties dans 9 orientations stratégiques :



Exemples d'actions :

1	Travailler sur l'adaptation des activités littorales
2	Mettre en œuvre une OPAH et OPAH RU
3	Elaborer un schéma directeur cyclable
4	Accompagner collectivement les éleveurs dans les zones de marais
5	S'impliquer dans la mise en place du SAGE
6	Etudier la faisabilité d'un parc éolien
7	Réaliser le diagnostic thermique de tous les bâtiments communautaires
8	Etudier le stockage de carbone dans les tourbières
9	Définir et mettre en œuvre une stratégie "déchets" à l'échelle de la CCBDC

Quelques actions phares

La création de la zone d'activités du Mesnil à Carentan-les-Marais marque un tournant dans la manière de penser le développement économique grâce à un engagement environnemental fort.

Plusieurs actions engagées :

- Tarif d'acquisition incitatif aux mesures d'écoconception
- Gestion des eaux pluviales
- Respect des haies et mares existantes
- Publicité interdite
- Confort thermique et limitation des effets d'îlots de chaleur



Approche environnementale de la zone d'activités du Mesnil



Favoriser la trame noire

Une bonne gestion de l'éclairage public réduit les consommations d'énergie, les GES et l'impact négatif sur la biodiversité. (mais aussi les dépenses !)

L'objectif est d'améliorer progressivement la gestion de l'éclairage public avec plusieurs actions :

- Généraliser l'extinction nocturne
- Rénover les luminaires obsolètes

Quelques actions phares

Différentes analyses menées sur le territoire ont souligné les problématiques suivantes :

- Une périurbanisation des villes centre au profit de communes « rurales »
- La perte d'attractivité du littoral
- Un vieillissement de la population et une précarité énergétique nécessitant l'adaptation des logements

Pour en répondre, deux programmes complémentaires :

- Une OPAH RU sur le centre-ville de Carentan
- Une OPAH de droit commun sur le reste du territoire



Lutter contre la vacance dans les centres-bourg



Elaborer un schéma directeur cyclable

Le territoire de la CCBDC est traversé par plusieurs itinéraires cyclables touristiques importants. Concernant la mobilité du quotidien (à portée utilitariste), le territoire ne compte que quelques sections cyclables.

Le vélo est utilisé pour 3% des déplacements quotidiens sur le territoire. Pour atteindre les objectifs de la Loi Climat et Résilience, cette part devrait être portée à 9% d'ici 2024

Les objectifs sont les suivants :

- Sécuriser et inciter la pratique du vélo
- Mettre en valeur le paysage du territoire
- Relier les centre-bourgs, les plages, les campings